

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1842

11 août 2011

SOMMAIRE

Abrias	88378	Espresso Real Estate S.à r.l.	88398
Ace Asset Management - SICAV SIF	88389	EUREMIS Luxembourg S.A.	88400
AGU S.à r.l.	88389	Eurodistrib	88400
Allianz Global Investors Fund II	88377	European Communication and Transports S.A.	88398
ALM ENRC Holdings II S.à r.l.	88400	European Seafood 2 S.à r.l.	88398
ALM ENRC Holdings I S.à r.l.	88379	La Palme d'Or, S. à r.l.	88370
A.P.E.G Luxembourg S.à r.l.	88377	palero invest S.à r.l.	88377
Archibiades S.à r.l.	88378	Safend S.A.	88370
Ardagh Group S.A.	88379	Secapital S.à.r.l.	88411
Asens S.A.	88392	Separim S.A.	88411
Asia Records S.à r.l.	88379	Services Touristiques S.A.	88411
Basler HoldCo S.à r.l.	88390	Sheridan Consult S.A.	88411
B&C HoldCo S.à r.l.	88390	SIB-EU S.à r.l.	88378
CAE Management Luxembourg	88391	Simar Overseas S.à.r.l.	88370
Canadian Mineral Water S.A.	88390	Société Générale d'Investissements S.A. SPF	88412
Carest S.à r.l.	88391	Société Générale d'Investissements S.A. SPF	88412
CertAsig Holdings S.A.	88390	Sofiag S.A., SPF	88412
CM Assistance S.A.	88378	Sogesal S. à r.l.	88413
Commodities Limited S.A., SPF	88391	SOMAC S.A. "Soft Management Corpora- tion"	88413
Contaq Latvian Cable Holding I S.à r.l.	88390	Soyuz Holding S.A.	88413
Cornea S.A.	88391	SP Assistance S.A.	88413
Cosima Finance & Co S.A.	88392	Stahr Pierre S.à r.l.	88414
Cyber Fin S.à r.l.	88391	Stand'Inn S.A.	88378
de Ferrières, Zehren & Associés S.A.	88378	STRIKE Participations S.A.	88416
dnA	88370	Suomi-Katto S.A.	88414
Earl Place (Luxembourg) Holding SA	88392	Suomi-Katto (SPF) S.A.	88414
Eastern Natural Resources S.A.- SPF	88399	Twist Beauty Packaging S.C.A.	88416
East Europe Real Estate S.A.	88398	Washingtonova S.A.	88416
EG S.A.	88399	WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l.	88377
EG S.A.	88399	Zoning, S.à r.l.	88415
Energy & Property S.A.	88399		
E.P. Véhicules S.A.	88392		
ESAS Luxembourg	88400		
ESB International Luxembourg S.A.	88400		

La Palme d'Or, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1, rue F.W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 127.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082031/10.

(110090883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Simar Overseas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 147.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082098/10.

(110091386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Safend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 143.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAFEND LTD

Signature

Référence de publication: 2011082100/11.

(110091397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

dnA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.178.

STATUTES

In the year two thousand and eleven on the sixth day of May,
Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared the following:

Amundi Finance, a public limited liability company (société anonyme) duly incorporated and validly existing under the laws of France, having its registered office at 90 Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Registry (Registre du Commerce et des Sociétés) in Paris, France under number 421 304 601,

here represented by Me Martin Michard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the founder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a "société anonyme" (the "Company"):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" under the name of "dnA" qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisation, as amended (hereafter the "Securitisation Law").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Securitisation Law, which shall apply to the Company, of risks associated to any kind of assets.

The Company may issue securities of any nature and in any currency and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out transactions permitted by the Securitisation Law, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The board of directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the board of directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such compartment, no resolution of the board of directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the board of directors.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten Euros (EUR 10.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 7. The Company is managed by a board of directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholders or not, are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the Company, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
or

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 9. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects (Article 4) of the Company.

Art. 10. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The financial statements of the Company are controlled by an external auditor appointed by the board of directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on May 31st at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2012.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Without prejudice to the provisions set out in the last paragraph of article 5, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the Company.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto and (ii) the Securitisation Law.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole share capital as follows:

Amundi Finance	3,100 shares
TOTAL	3,100 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915, as amended on commercial companies have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand five hundred euro (1.500,- €).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at four (4).
2. The following are appointed directors:

Pierre CIMINO, director of companies, having his professional address at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, born in Ixelles, Belgium, on July 12, 1965;

Fathi JERFEL, director of companies, having his professional address at 90, Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, born in Kairouan, Tunisia, on May 16, 1959;

Jean-Paul MAZOYER, director of companies, having his professional address at 90, Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, born in Dijon, France, on May 9, 1965; and

Bernard DE WIT, director of companies, having his professional address at 90, Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, born in Brussels, Belgium, on June 17, 1959.

3. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2016.

4. The registered office of the Company is established at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille onze, le sixième jour du mois de mai.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Amundi Finance, une société anonyme établie et existant selon la loi française, ayant son siège social au 90 Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, France sous le numéro 421 304 601,

ici représentée par Me Martin Michard, avocat à la Cour, ayant pour résidence professionnelle Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit précédemment, a requis le notaire instrumentant d’arrêter ainsi qu’il suit les statuts d’une société anonyme (la “Société”):

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de “dnA” étant une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après la “Loi sur la Titrisation”).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d’ordre politique ou économique, de nature à compromettre l’activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l’étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l’étranger jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n’aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l’organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la titrisation des risques associés à toute sorte d’actifs au sens de la Loi sur la Titrisation qui doit s’appliquer à la Société.

La Société peut émettre des valeurs mobilières de toute nature et libellés dans diverses devises et, dans la plus large mesure permise par la Loi sur la Titrisation, conclure des gages, des hypothèques, ou grever par le biais d’autres sûretés sur ses actifs, propriété et droits pour assurer ses obligations.

La Société peut conclure tous contrats et réaliser toutes actions nécessaires ou utiles pour réaliser des transactions permises par la Loi sur la Titrisation, y compris et sans limitation, la cession ou le transfert de ses actifs, conformément aux contrats en question.

La Société ne pourra exercer les activités susmentionnées que pour autant qu’elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Le conseil d’administration de la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque compartiment devra, à moins qu’il n’en soit prévu autrement dans les résolutions du conseil d’administration de la Société créant un tel compartiment, correspondre à une partie distincte de l’actif et du passif en rapport avec le financement en question. Les résolutions du conseil d’administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment ou (ii) qui sont nés lors de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d’un compartiment sont strictement limités aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs ou les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n’auront aucun droit aux biens d’un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d’administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d’administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d’administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n’entraîne la liquidation d’un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisés pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas être payés avec l’actif d’un quelconque compartiment. Dans le cas où les coûts et les dépenses susmentionnés ainsi que d’autres charges ne peuvent pas être autrement réglés, ils devront être affectés au pro rata sur les compartiments de la Société sur décision du conseil d’administration.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Le capital social souscrit lors de la constitution est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d’une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats représentant une action ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des actionnaires. La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en conformité avec les conditions légales applicables.

Titre III. - Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution de l'actionnaire ou des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion équivaudra à une présence en personne à la réunion, à condition que toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion soient reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la Société.

Art. 10. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions particulières concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de mandats conférés n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs administrateurs, et conférer des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaire(s) de la Société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. Aussi longtemps que la Société aura un actionnaire unique, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans les convocations, le 31 mai à 10 heures, et pour la première fois en 2012.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Sans préjudice des dispositions du dernier paragraphe de l'article 5 et avec l'autorisation des actionnaires lors d'une assemblée des actionnaires telle que cela peut être requis en matière de modification des statuts, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions rachetées par décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et (ii) à la Loi sur la Titrisation.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Amundi Finance	3.100 actions
TOTAL	3.100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Pierre CIMINO, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, né à Ixelles, Belgique, le 12 juillet 1965;

Fathi JERFEL, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 90 Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, né à Kairouan, Tunisie, le 16 mai 1959;

Jean-Paul MAZOYER, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 90, Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, né à Dijon, France, le 9 mai 1965; et

Bernard DE WIT, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 90, Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, né à Bruxelles, Belgique, le 17 juin 1959.

3. Le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

4. Le siège social de la Société est fixé au 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivie d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Michard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mai 2011. Relation: EAC/2011/6126. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011075997/349.

(110085224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Allianz Global Investors Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.659.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.06.2011.

Allianz Global Investor Luxembourg S.A.

Claude Asselborn / Oliver Eis

Référence de publication: 2011082119/12.

(110092398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

palero invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 159.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 18 mars 2011.

Référence de publication: 2011082114/10.

(110091713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

A.P.E.G Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082115/11.

(110092608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 42.266.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.455.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, WHITE MOUNTAINS INSURANCE GROUP, LTD ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011082112/14.

(110090878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Abrias, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.782.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082117/10.

(110092280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

SIB-EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1323 Luxembourg, 14, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 138.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082104/10.

(110090882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Stand'Inn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.650.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9/6/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011082106/10.

(110091073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**de Ferrières, Zehren & Associés S.A., Société Anonyme,
(anc. CM Assistance S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 97.586.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082113/11.

(110092304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Archibiades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.485.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Christelle Ferry

Gérant

Référence de publication: 2011082121/12.

(110092591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Ardagh Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 53.248.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011082122/12.

(110092485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Asia Records S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 92.793.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par les associés de la société en date du 3 juin 2011 que:

1/ La liquidation de la société a été clôturée.

2/ Les documents et comptes de la société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2011.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011082123/17.

(110092006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

ALM ENRC Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 161.161.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of April.

Before the undersigned Maitre Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.616,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "ALM ENRC Holdings I S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers provided always that no such branch or other office is established in the United Kingdom or in Israel. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad (but never to the United Kingdom or to Israel) until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company, foundation or enterprise, including any company, foundation or enterprise outside the Grand-Duchy of Luxembourg. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or decreased unlimited number of times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among the shareholders of the Company.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.3. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company shall refuse to register the transfer of a share where the relevant instrument of transfer has been executed in either the United Kingdom or in Israel.

6.4. The shares shall not be paired with any shares issued by a company incorporated in either the United Kingdom or in Israel.

6.5. A register of shareholders is kept at the registered office (outside the United Kingdom and Israel at all times) and may be examined by each shareholder upon request. No register of shareholders shall be kept by or on behalf of the Company in either the United Kingdom or in Israel.

6.6. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (hereafter Class A Manager), and at least one (1) class B manager (hereafter Class B Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. No person resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes may

- (a) be elected or appointed as manager; or
- (b) act as manager of the Company.

For the purposes of (b) above, a manager who becomes resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes shall be treated as having resigned immediately prior to becoming a resident or based in the United Kingdom.

7.3. The Board may choose from among its members a chairman. No manager may act as chairman for a meeting of the Board if he is present in either the United Kingdom or in Israel at the time of that meeting of the Board.

7.4. Without prejudice to article 7.2 (b), the managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg (and in any cases never in the United Kingdom or Israel).

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. No notice and no board papers are required to be given to any member of the Board who is physically present in the United Kingdom. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager who is not resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and includes the Class A Manager or his/its duly appointed attorney provided that none of those members present or represented are resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that such majority includes the vote of the Class A Manager or his/its duly appointed attorney. In case of tie of votes, the chairman will have a decisive vote. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Where the appointment of the manager acting as aforesaid is defective as a result of that manager or person being resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes, or such manager would otherwise be disqualified or required to vacate office or treated as having resigned as a result of becoming resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes, all acts done by, in preparation for, or pursuant to any meeting of the managers at which that person was present or in connection with any written resolution signed by or on behalf of that person shall be void.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held provided that no manager may participate in a meeting of the Board whether by teleconference or other communications equipment or otherwise where such manager is physically present in the United Kingdom or in Israel. Where any manager participates in a meeting of the Board in the United Kingdom or in Israel all acts and resolutions of that meeting shall be void.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature provided that no Managers

Circular Resolutions may be signed in the United Kingdom or in Israel. Any Managers Circular Resolutions signed by any manager in the United Kingdom or in Israel shall be void.

8.3. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board, within the limits of such power.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholder representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art.13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares and to have them fully paid up in cash by a contribution of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law, have been observed.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Declaration of sole shareholder in lieu of a General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to pass the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as Class A Manager of the Company for an undetermined period:

- ALM Luxembourg Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.609.

3. The following persons are appointed as Class B Managers of the Company for an undetermined period:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336; and

- Mr. Richard Brekelmans, company director, born on 12 September 1960 in Amsterdam, the Netherlands, professionally residing at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treizième jour d'avril,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., (société à responsabilité limitée) une société organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.616,

Ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en sa capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituée de la façon suivante selon les Statuts qui doivent être comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "ALM ENRC Holdings I S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance à condition qu'en toute circonstance aucune de ces filiales ou autres bureaux ne soient établis au Royaume-Uni ou en Israël. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée

entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger (mais jamais au Royaume-Uni ou en Israël), jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, fondation ou entreprise, en ce compris toute société, fondation ou entreprise établie hors du Grand-Duché de Luxembourg. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.3. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société refusera d'enregistrer tout transfert de part sociale lorsque l'instrument ayant procédé au transfert a été signé au Royaume-Uni ou en Israël.

6.4 Les parts sociales ne peuvent en aucun cas être couplées avec toute part sociale ou action émise par une société immatriculée au Royaume-Uni ou en Israël.

6.5. Un registre des associés est tenu au siège social (en toutes circonstances, en dehors du Royaume-Uni et Israël) et peut être consulté à la demande de chaque associé. Aucun registre d'actionnaires ne sera tenu par la Société ou pour son compte au Royaume-Uni ou en Israël.

6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé au moins de un (1) gérant de catégorie A (ci-après Gérant de Catégorie A), un (1) gérant de catégorie B (ci-après Gérant de Catégorie B) nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Aucune personne résidant ou considérée comme établie au Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison ne peut:

- a. être élue ou nommée en qualité de gérant; ou
- b. agir de fait comme un gérant.

Pour les besoins du (b) ci-dessus, un gérant qui devient résident du Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison sera considéré comme ayant immédiatement renoncé à cette fonction avant même de devenir résident ou d'être considéré comme établi au Royaume-Uni.

7.3. Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président. Aucun gérant ne peut agir comme président pour une réunion du Conseil s'il est physiquement présent au Royaume-Uni ou en Israël au moment de cette réunion du Conseil.

7.4. Sans préjudice de l'article 7.2 (b), les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg (et en toutes circonstances, jamais au Royaume-Uni ou en Israël).

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Aucune convocation ni documents du conseil ne seront envoyés à tout membre du Conseil physiquement présent au Royaume-Uni. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant qui n'est pas domicilié ou établi au Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris le Gérant de Catégorie A ou son mandataire à condition qu'aucun des membres présents ou représentés ne soient résidents ou établi au Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que cette majorité compte le vote du Gérant de Catégorie A ou son mandataire. En cas de partage des voix, le président aura une voix prépondérante. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Lorsque la nomination du gérant agissant tel que décrit ci-dessus est irrégulière au motif que ce gérant ou cette personne est résidente ou établie au Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison ou lorsque ledit gérant serait autrement disqualifié ou contraint d'abandonner ses fonctions ou considéré comme ayant démissionné au motif que ce gérant est résident ou établi au Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison, tous les actes faits par, ou en préparation du Conseil ou conformément à toute réunion du Conseil au cours de laquelle cette personne était présente ou en relation avec toute résolution signée par cette personne ou par un de ses représentants seront considérés comme nuls.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue à condition qu'aucun gérant ne puisse participer à un Conseil au moyen d'une conférence téléphonique ou par tout autre mode de communication ou tout autre moyen lorsque ledit gérant est physiquement présent au Royaume-Uni ou en Israël. Lorsqu'un gérant participe à une réunion du Conseil au Royaume-Uni ou en Israël, tous les actes et résolutions pris au cours de cette réunion seront considérés comme nuls.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature à condition qu'aucune Résolution Circulaire des Gérants ne puisse être signée au Royaume-Uni ou en Israël. Toute Résolution Circulaire des Gérants signée par un gérant présent au Royaume-Uni ou en Israël sera considérée comme nulle.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B ou par la signature conjointes ou la seule signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

(v) Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établi par la partie comparante, ladite partie, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été observées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Déclaration de l'associé unique en lieu et Place d'une Assemblée Générale

Le comparant précité, représentant la totalité du capital souscrit, a immédiatement procédé à l'adoption des résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

2. La personne suivante est nommée en qualité de Gérant de Catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

ALM Luxembourg Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.609.

3. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérant de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.336.

Mr. Richard Brekelmans, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300,-)

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, ladite partie a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 avril 2011. Relation: EAC/2011/5315. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011076016/552.

(110084701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Ace Asset Management - SICAV SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.430.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082124/11.

(110092534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

AGU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.550,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 95.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082127/10.

(110091895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

B&C HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082139/10.

(110092219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Basler HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.112.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082141/10.

(110092218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Canadian Mineral Water S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.513.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 15. Juni 2011.

Référence de publication: 2011082170/10.

(110092562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

CertAsig Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 90.170.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société tenue en date du 1juin 2011:

Nigel Williams ayant pour adresse le 97, Zollikerstrasse, CH-8702 Zollikon, Suisse a été nommé président du conseil d'administration, en plus de son mandat d'administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'en 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011082173/13.

(110092165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Contaq Latvian Cable Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.413.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082177/10.

(110092059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Cyber Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 72.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082179/10.

(110092252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

CAE Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 151.323.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par l'associé unique en date du 26 mai 2011 que:

1. Monsieur Alain RAQUEPAS. a démissionné de son poste d'administrateur de catégorie A, et ce avec effet au 26 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082181/15.

(110092393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Carest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 128.502.

Les comptes annuels clos au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082185/9.

(110091722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Commodities Limited S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 11.261.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082194/10.

(110092506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Cormea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 113.376.

Le Bilan au 31.10.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082200/10.

(110092498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Cosima Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 110.148.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés et du conseil d'administration du 15.06.2011 de la société COSIMA FINANCE & CO S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de l'administrateur et administrateur délégué Madame Cynthia HADATOGLU avec date effective d'aujourd'hui par Madame Trine STEHLI, née le 02.06.1972 à Aalborg, Denmark, Ch. Du Bochet 4B, CH-1196 Gland, Switzerland jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

2. Prolongation des mandats de Monsieur Emile Wirtz et de Madame Carole Giovannacci comme administrateurs et de INVEST CONTROL SERVICES ADMINISTRATIFS SARL comme Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017

Luxembourg, le 15.06.2011.

COSIMA FINANCE & CO S.A.

Référence de publication: 2011082201/17.

(110092106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

E.P. Véhicules S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 65.011.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011082219/10.

(110092290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Earl Place (Luxembourg) Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.046.

Les comptes annuels pour la période du 25 janvier 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011082220/11.

(110091738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Asens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 29.665.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Asens S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29665, constituée par acte de Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 20 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 115 année 1989.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Toni Yarak, employé, demeurant au 9, Rue du 87^e R.I., 6840 Neufchâteau, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire M. Nicolas Cuisset, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Laura Gehlkopf, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de cinq (5) procurations données sous-seing privé le 28 décembre 2010, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cent cinquante mille Dollars US (USD 150.000) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion de toutes les actions au porteur émises par la Société en actions nominatives qui seront détenues comme suit:

Nom des actionnaires	Nombre d'actions
M. Samir Messiha Fahmy Ibrahim	3.000
Dr. Ayman Samir Fahmy	3.000
Mme Eman Samir Fahmy	3.000
Mme Samaa Samir Fahmy	3.000
Mme Nawal Mansour Bekhit	3.000
Total	15.000

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cent vingt-cinq mille Dollars US (USD 225.000,00) par incorporation du même montant disponible sur le compte de résultats reportés de la Société, pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille Dollars US (USD 150.000,00) à trois cent soixante-quinze mille Dollars US (USD 375.000,00) par la création et l'émission de vingt-deux mille cinq cents (22.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3. Allocation des vingt-deux mille cinq cents (22.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,00) chacune aux actionnaires de la Société au pro rata de leur participation dans la Société soit:

Nom des actionnaires	Nombre d'actions
M. Samir Messiha Fahmy Ibrahim	4.500
Dr. Ayman Samir Fahmy	4.500
Mme Eman Samir Fahmy	4.500
Mme Samaa Samir Fahmy	4.500
Mme Nawal Mansour Bekhit	4.500
Total	22.500

4. Allocation subséquente de vingt-deux mille cinq cents Dollars US (USD 22.500,00) à la réserve légale de la Société, par incorporation du même montant disponible sur le compte de résultats reportés de la Société;

5. Abandon du statut de Holding 29;

6. Refonte subséquente des statuts de la Société;

7. Reconnaissance de la démission des membres actuels du conseil d'administration de la Société et décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission;

8. Subséquente nomination des nouveaux administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société devant se tenir en 2016;

9. Nomination du commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société devant se tenir en 2016;

10. Divers.

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir toutes les actions au porteur émises par la Société en actions nominatives qui seront détenues comme suit:

Nom des actionnaires	Nombre d'actions
M. Samir Messiha Fahmy Ibrahim	3.000
Dr. Ayman Samir Fahmy	3.000
Mme Eman Samir Fahmy	3.000

Mme Samaa Samir Fahmy	3.000
Mme Nawal Mansour Bekhit	3.000
Total	15.000

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent vingt-cinq mille Dollars US (USD 225.000,00) par incorporation du même montant disponible sur le compte de résultats reportés de la Société, pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille Dollars US (USD 150.000,00) à trois cent soixante-quinze mille Dollars US (USD 375.000,00) par la création et l'émission de vingt-deux mille cinq cents (22.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,00) chacune (les Nouvelles Actions), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le montant total de deux cent vingt-cinq mille Dollars US (USD 225.000,00) est entièrement disponible sur le compte de résultats reportés de la Société, tel que spécifié dans le bilan de la Société au 30 novembre 2010, et certifié véritable par les administrateurs de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'allouer les Nouvelles Actions aux actionnaires de la Société au pro rata de leur participation dans la Société, soit:

Nom des actionnaires	Nombre d'actions
M. Samir Messiha Fahmy Ibrahim	4.500
Dr. Ayman Samir Fahmy	4.500
Mme Eman Samir Fahmy	4.500
Mme Samaa Samir Fahmy	4.500
Mme Nawal Mansour Bekhit	4.500
Total	22.500

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'allouer subséquemment vingt-deux mille cinq cents Dollars US (USD 22.500,00) à la réserve légale de la Société, par incorporation du même montant disponible sur le compte de résultats reportés de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut de Holding 29.

Sixième résolution

L'assemblée décide en conséquence de refondre les statuts de la Société comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, siège social, durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Asens S.A.", (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg ville.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent soixante-quinze mille Dollars US (USD 375.000,00) représenté par (37.500) actions d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Titre III. - Assemblée des actionnaires

Art. 6. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 7. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 8. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée. Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 9. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 10. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 11. Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

Art. 12. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 13. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès verbaux des assemblées générales annuelles des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale ou par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre IV. - Administration

Art. 14. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société venaient à être détenues par un actionnaire unique, la Société pourrait être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, et le cas échéant, un ou plusieurs vice-présidents.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil d'administration doit être prise à majorité absolue. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 16. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 17. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou par la signature conjointe du vice-président et de tout autre administrateur, qui, à l'égard des tiers, n'auront pas à justifier d'une décision préalable du conseil d'administration.

Art. 18. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 19. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre V. - Surveillance

Art. 20. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (1/10) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 24. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Septième résolution

L'assemblée décide de reconnaître la démission des membres actuels du conseil d'administration de la Société et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire de la Société devant se tenir en juin 2016:

- M. Samir Fahmy Messiha Ibrahim, administrateur de sociétés, né le 6 avril 1934, à Behira, demeurant au 22, Rue 100, Maadi, Le Caire, Égypte;
- Dr. Ayman Samir Fahmy, administrateur de sociétés, né le 19 octobre 1958, au Caire, demeurant au 22, Rue 100, Maadi, Le Caire, Egypte;
- M. Amine Bechara, directeur de banque, né le 21 juillet 1954, à Hammana, demeurant au 10, Rue J.F. d'Huart, 8068 Bertrange, Luxembourg;
- Mme Josée Altmann, directrice de banque, né le 16 septembre 1947, à Schieren, demeurant au 13, Rue de l'Europe à Walferdange, Luxembourg;
- M. Toni Yarak, directeur adjoint de banque, né le 4 octobre 1966, in Bkarzala, demeurant au 9, Rue du 87^e R.I., 6840 Neufchateau, Belgique.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer la personne suivante comme commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire de la Société devant se tenir en juin 2016:

M. Vicken Sarkissian, directeur financier, né le 21 septembre 1972, à Beyrouth, demeurant dans immeuble st Nicolas, 3^e étage, Mazraat Yachouch, Metn, Liban. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Yarak, Cuisset, Gehlkopf, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 janvier 2011. Relation: EAC/2011/207. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011076027/284.

(110085526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Espresso Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 49A, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 34.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 18 mars 2011.

Référence de publication: 2011082225/10.

(110091715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

European Communication and Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 42.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES
11, Boulevard Royal
B.P. 742
L-2017 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011082227/14.

(110092572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

European Seafood 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.325.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 2011, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mai 2011, Relation: LAC/2011/21193

que l'associé unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme "European Seafood 2 S.à r.l.", en liquidation, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, a définitivement cessé d'exister.

Les livres de la Société seront conservés pendant une période de 5 années suivant la publication de la liquidation de la Société aux bureaux de Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l. au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ou à tout autre endroit où cette société pourrait avoir ses bureaux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2011.

Référence de publication: 2011082228/18.

(110091937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

East Europe Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 85.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011082230/13.

(110092002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Eastern Natural Resources S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 46.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082232/10.

(110092348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

EG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.527.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011082233/12.

(110092317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

EG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.527.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Roberto Piatti, comptable, avec adresse professionnelle 49, Corso Garibaldi à I-20121 Milan, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011082234/18.

(110092318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Energy & Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011082236/13.

(110092000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

ESAS Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 134.402.

—
Rectificatif au dépôt N° L100114487

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082237/10.

(110091872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

ESB International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 54.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESB INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011082238/11.

(110092141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

EUREMIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.699.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 23 mai 2011 a décidé:

- M. Pierre MEYERS est reconduit dans son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué, M. Bernard SERIN et M. Jean-Claude LUCIUS sont reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

- La société Interaudit S.à r.l. est reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011082240/16.

(110091958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Eurodistrib, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.766.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082241/10.

(110092345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

ALM ENRC Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 161.164.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of April.

Before the undersigned Maitre Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.616,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art.1. Name. The name of the company is “ALM ENRC Holdings II S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers provided always that no such branch or other office is established in the United Kingdom or in Israel. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad (but never to the United Kingdom or to Israel) until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company, foundation or enterprise, including any company, foundation or enterprise outside the Grand-Duchy of Luxembourg. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or decreased unlimited number of times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among the shareholders of the Company.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.3. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company shall refuse to register the transfer of a share where the relevant instrument of transfer has been executed in either the United Kingdom or in Israel.

6.4. The shares shall not be paired with any shares issued by a company incorporated in either the United Kingdom or in Israel.

6.5. A register of shareholders is kept at the registered office (outside the United Kingdom and Israel at all times) and may be examined by each shareholder upon request. No register of shareholders shall be kept by or on behalf of the Company in either the United Kingdom or in Israel.

6.6. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (hereafter Class A Manager), and at least one (1) class B manager (hereafter Class B Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. No person resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes may

- (a) be elected or appointed as manager; or
- (b) act as manager of the Company.

For the purposes of (b) above, a manager who becomes resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes shall be treated as having resigned immediately prior to becoming a resident or based in the United Kingdom.

7.3. The Board may choose from among its members a chairman. No manager may act as chairman for a meeting of the Board if he is present in either the United Kingdom or in Israel at the time of that meeting of the Board.

7.4. Without prejudice to article 7.2 (b), the managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg (and in any cases never in the United Kingdom or Israel).

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. No notice and no board papers are required to be given to any member of the Board who is physically present in the United Kingdom. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager who is not resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and includes the Class A Manager or his/its duly appointed attorney provided that none of those members present or represented are resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that such majority includes the vote of the Class A Manager or his/its duly appointed attorney. In case of tie of votes, the chairman will have a decisive vote. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Where the appointment of the manager acting as aforesaid is defective as a result of that manager or person being resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes, or such manager would otherwise be disqualified or required to vacate office or treated as having resigned as a result of becoming resident or based in the United Kingdom for UK tax or other purposes, all acts done by, in preparation for, or pursuant to any meeting of the managers at which that person was present or in connection with any written resolution signed by or on behalf of that person shall be void.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held provided that no manager may participate in a meeting of the Board whether by teleconference or other communications equipment or otherwise where such manager is physically present in the United Kingdom or in Israel. Where any manager participates in a meeting of the Board in the United Kingdom or in Israel all acts and resolutions of that meeting shall be void.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature provided that no Managers Circular Resolutions may be signed in the United Kingdom or in Israel. Any Managers Circular Resolutions signed by any manager in the United Kingdom or in Israel shall be void.

8.3. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board, within the limits of such power.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholder representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares and to have them fully paid up in cash by a contribution of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law, have been observed.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Declaration of sole shareholder in lieu of a General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to pass the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as Class A Manager of the Company for an undetermined period:

- ALM Luxembourg Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.609.

3. The following persons are appointed as Class B Managers of the Company for an undetermined period:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336; and

- Mr. Richard Brekelmans, company director, born on 12 September 1960 in Amsterdam, the Netherlands, professionally residing at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treizième jour d'avril,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., (société à responsabilité limitée) une société organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.616,

Ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en sa capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituée de la façon suivante selon les Statuts qui doivent être comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "ALM ENRC Holdings II S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance à condition qu'en toute circonstance aucune de ces filiales ou autres bureaux ne soient établis au Royaume-Uni ou en Israël. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger (mais jamais au Royaume-Uni ou en Israël), jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, fondation ou entreprise, en ce compris toute société, fondation ou entreprise établie hors du Grand-Duché de Luxembourg. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.3. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société refusera d'enregistrer tout transfert de part sociale lorsque l'instrument ayant procédé au transfert a été signé au Royaume-Uni ou en Israël.

6.4 Les parts sociales ne peuvent en aucun cas être couplées avec toute part sociale ou action émise par une société immatriculée au Royaume-Uni ou en Israël.

6.5. Un registre des associés est tenu au siège social (en toutes circonstances, en dehors du Royaume-Uni et Israël) et peut être consulté à la demande de chaque associé. Aucun registre d'actionnaires ne sera tenu par la Société ou pour son compte au Royaume-Uni ou en Israël.

6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé au moins de un (1) gérant de catégorie A (ci-après Gérant de Catégorie A), un (1) gérant de catégorie B (ci-après Gérant de Catégorie B) nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Aucune personne résidant ou considérée comme établie au Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison ne peut:

- a. être élue ou nommée en qualité de gérant; ou
- b. agir de fait comme un gérant.

Pour les besoins du (b) ci-dessus, un gérant qui devient résident du Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison sera considéré comme ayant immédiatement renoncé à cette fonction avant même de devenir résident ou d'être considéré comme établi au Royaume-Uni.

7.3. Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président. Aucun gérant ne peut agir comme président pour une réunion du Conseil s'il est physiquement présent au Royaume-Uni ou en Israël au moment de cette réunion du Conseil.

7.4. Sans préjudice de l'article 7.2 (b), les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg (et en toutes circonstances, jamais au Royaume-Uni ou en Israël).

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Aucune convocation ni documents du conseil ne seront envoyés à tout membre du Conseil physiquement présent au Royaume-Uni. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant qui n'est pas domicilié ou établi au Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris le Gérant de Catégorie A ou son mandataire à condition qu'aucun des membres présents ou représentés

ne soient résidents ou établi au Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que cette majorité compte le vote du Gérant de Catégorie A ou son mandataire. En cas de partage des voix, le président aura une voix prépondérante. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Lorsque la nomination du gérant agissant tel que décrit ci-dessus est irrégulière au motif que ce gérant ou cette personne est résidente ou établie au Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison ou lorsque ledit gérant serait autrement disqualifié ou contraint d'abandonner ses fonctions ou considéré comme ayant démissionné au motif que ce gérant est résident ou établi au Royaume-Uni au sens du droit fiscal britannique ou pour toute autre raison, tous les actes faits par, ou en préparation du Conseil ou conformément à toute réunion du Conseil au cours de laquelle cette personne était présente ou en relation avec toute résolution signée par cette personne ou par un de ses représentants seront considérés comme nuls.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue à condition qu'aucun gérant ne puisse participer à un Conseil au moyen d'une conférence téléphonique ou par tout autre mode de communication ou tout autre moyen lorsque ledit gérant est physiquement présent au Royaume-Uni ou en Israël. Lorsqu'un gérant participe à une réunion du Conseil au Royaume-Uni ou en Israël, tous les actes et résolutions pris au cours de cette réunion seront considérés comme nuls.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature à condition qu'aucune Résolution Circulaire des Gérants ne puisse être signée au Royaume-Uni ou en Israël. Toute Résolution Circulaire des Gérants signée par un gérant présent au Royaume-Uni ou en Israël sera considérée comme nulle.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B ou par la signature conjointes ou la seule signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée

Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

(v) Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, ladite partie, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été observées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Déclaration de l'associé unique en lieu et Place d'une Assemblée Générale

Le comparant précité, représentant la totalité du capital souscrit, a immédiatement procédé à l'adoption des résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

2. La personne suivante est nommée en qualité de Gérant de Catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

ALM Luxembourg Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.609.

3. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérant de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.336.

Mr. Richard Brekelmans, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, ladite partie a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 avril 2011. Relation: EAC/2011/5313. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011076017/552.

(110084700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011082456/14.

(110092620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Separim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.270.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 juin 2011, que la société à responsabilité limitée Penta Consulting S.à.r.l. en abrégé PF&C, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, a été révoquée de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société et que la société à responsabilité limitée Benoy Kartheiser Management S.à.r.l., établie et ayant son siège social au 47 route d'Arlon L-1140 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B33 849 a été nommée en remplacement, avec effet à compter de l'exercice 2010.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011082460/17.

(110091697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Services Touristiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.949.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2011082461/12.

(110091993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Sheridan Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.489.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082462/9.

(110091896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Société Générale d'Investissements S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.248.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 juin 2011

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011:

- Grant Thornton Lux Audit S.A., 83 Pafebruch, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2011082464/18.

(110092067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Société Générale d'Investissements S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.248.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2011082465/14.

(110092076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Sofiag S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.304.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2011.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
SOFIAG S.A.,SPF

Référence de publication: 2011082466/16.

(110092496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Sogesal S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.558.

—

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 24 mai 2011

L'associé unique de la société à responsabilité limitée SOGESAL S.à r.l. prend acte de la démission de Madame Cathy MEURISSE à compter du 24 mai 2011, de ses fonctions de gérante administrative de la société.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Alain BARTHOLME, né le 25 août 1972 à ETTLEBRUCK, demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur à L-2311 LUXEMBOURG, aux fonctions de gérant administratif de la société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

L'associé unique décide que la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique ou la signature collective du gérant technique et du gérant administratif.

Référence de publication: 2011082469/15.

(110092376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

SOMAC S.A. "Soft Management Corporation", Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.570.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20/03/2009 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat de l'administrateur délégué, à savoir Monsieur REMIENNE Jacques, demeurant Rosière-la-Grande, 54^E, B-6640 VAUX-SUR-SURE, Belgique.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011082470/14.

(110091908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Soyuz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 116.702.

—

EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Référence de publication: 2011082471/14.

(110091691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

SP Assistance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 147.069.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082472/10.

(110091743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Stahr Pierre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4981 Reckange-sur-Mess, 10, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 122.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082474/10.

(110092363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**Suomi-Katto (SPF) S.A., Société Anonyme,
(anc. Suomi-Katto S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 35.729.

L'an deux mille onze, le cinq mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SUOMI-KATTO S.A.» avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 35.729, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 28 décembre 1990, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 211 en date du 13 mai 1991.

L'Assemblée est ouverte à 11h sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sebastiaan BUFFART, employé privé, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumis au régime fiscal des sociétés anonymes holdings)
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SUOMI-KATTO (SPF) S.A .

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli; Muhovic; Buffart , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2011. Relation: EAC/ 2011/ 6338. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082479/64.

(110092466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Zoning, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 362, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.422.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le douze mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Madame Clémy Josette Astrid MULLER, pensionnée, demeurant à L-4831 Rodange, 362 route de Longwy

Laquelle comparante a exposée au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée «ZONING S.à r.l.», avec siège social à L4831 Rodange, 362 route de Longwy, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1024 du 12 octobre 2005;

- que le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400.-) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.-€) chacune;

- qu'elle est associée unique et propriétaire des CENT PARTS SOCIALES (100) de la prédite société;

- que l'activité commerciale de la société a cessé à compter de ce jour;

- qu'elle décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour;

- qu'elle est investie de tout l'actif et qu'elle règlera tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à Rodange, 362 route de Longwy.

- Les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Muller , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2011. Relation: EAC/ 2011/ 6457. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082525/36.

(110092054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Twist Beauty Packaging S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.772.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 26 mai 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Non renouvellement des membres du conseil de surveillance suivants:

- Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Paul David Daccus, avec adresse au 2, Park Street, étage 1^{er} étage, WK1 2XA Londres, Royaume Uni
- Marcus Billman, avec adresse au 2, Park Street, étage 1^{er} étage, WK1 2XA Londres, Royaume Uni

2. Nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011082484/17.

(110092583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Washingtonova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.561.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 14 juin 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), et Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domiciliés tous deux professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société.

Monsieur Régis DONATI est nommé président du conseil d'administration.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

WASHINGTONOVA S.A.

Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur

Référence de publication: 2011082517/18.

(110091680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

STRIKE Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.784.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des administrateurs a changé comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse du Commissaire aux Comptes Co- Ventures S.A. a été transféré au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011082476/16.

(110092315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.
